



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 024

Séance du 02 juin 2026

DEMANDES DE FINANCEMENT – DRAC ET DEPARTEMENT DE LA CREUSE

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 27 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS ;

ETAIENT EXCUSES : : Mesdames et Messieurs

Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

Rappel du contexte

Le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque est un logiciel métier qui permet de gérer informatiquement les médiathèques. Prêts, retours, recherches de document, inscriptions des usagers, importation de statistiques d'usages et de données bibliographiques et développement d'un portail web font partie des fonctionnalités du logiciel, utilisé au quotidien.

Actuellement, le réseau des médiathèques Creuse Grand Sud utilise le SIGB Orphée Micro, solution choisie à l'ouverture de la médiathèque à Felletin, soit en 2003. Cette version est obsolète par rapport aux nouveaux logiciels qui ont été développés depuis plus de 20 ans. Peu intuitif et source d'erreurs, il nécessite d'être remplacé par une solution plus ergonomique et efficiente.

Présentation de la demande

Dans ce cadre, la communauté de communes a lancé une consultation sous forme de MAPA (Marché à procédure adaptée) pour mettre en concurrence différents prestataires à partir d'un cahier des charges rédigé avec l'aide du Département. Une somme de 25 000 € a été inscrite au budget 2026.

Ce projet implique plusieurs acteurs : le réseau Creuse Grand Sud, la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC), la DRAC.

Les conditions de subvention

1. DRAC : dépôt de dossier avant le 31 août/ Versement en amont / Prise en charge à hauteur de 40 %. Aucun engagement ne doit être pris avant la notification officielle. Pièces justificatives : cahier des charges, note détaillée, délibération de l'organe délibérant et devis détaillé du fournisseur choisi.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260602-2026_B_024-

2. Département : Département (25 %) : passage obligatoire en commission permanente, puis versement sur service fait.

Budget acquisition et plan de financement :

	Charges		Ressources
Acquisition du système de gestion de bibliothèque (logiciels, services, installation...)	9 000 €	Subvention DRAC à hauteur de 40 % du projet	8 000 €
Autres frais (formation du personnel, reprise de données, conduite de projet, 1 ^{ère} année d'hébergement...)	11 000 €	Subvention Département à hauteur de 25 % du projet	5 000 €
		Communauté de communes Creuse Grand Sud	7 000 €
TOTAL HT	20 000 €		20 000 €

Calendrier de mise en œuvre :

- Juin 2026
Lancement de la consultation
- Juillet 2026
Dépouillement et analyse des offres
Attribution du marché
- Septembre 2026
Récolement du réseau et formation à la transition bibliographique avec l'aide de la Bibliothèque départementale
- Octobre 2026 - mars 2027
Mise en œuvre opérationnelle avec rencontres prestataire, base test, nettoyage des données, formation des équipes, migration et déploiement final.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** les demandes de subvention auprès de la Drac et du Département de la Creuse pour le changement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB),
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 2 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

Le Président,
Jean-Luc LEGER

